

## **CONDITIONS PARTICULIERES LUMI CLUB**

### **1. Définitions**

Aux fins des présentes conditions particulières, les définitions suivantes s'appliquent :

**Luminus**: Luminus SA, établie Boulevard Roi Albert II 7, à 1210 Bruxelles, inscrite à la BCE sous le numéro 0471.811.661.

**Client** : le consommateur qui achète de l'électricité à Luminus dans le cadre d'un contrat de fourniture d'énergie.

**Remise** : une remise sur le composant énergie de la facture d'électricité, qui peut être accordée dans le cadre du LumiClub et qui correspond à :

- (i) 250 KWh pour un Parrain pour le premier Ami parrainé (ce qui correspond à 4 semaines de consommation moyenne d'un ménage) et (ii) 125 KWh pour chaque Ami parrainé suivant (ce qui correspond à 2 semaines de consommation moyenne d'un ménage); et
- 250 KWh pour un Ami (ce qui correspond à 4 semaines de consommation moyenne d'un ménage).

La Remise est calculée sur la base d'un tarif moyen pour les coûts d'énergie.

**Parrain** : un Client Luminus existant qui a parrainé des amis ou de la famille dans le cadre du LumiClub (ceux-ci étant alors devenus des Amis) et qui a ainsi droit à une ou plusieurs Remises.

**Ami** : un nouveau Client, devenu Client dans le cadre du LumiClub (pour un nouveau numéro EAN) et qui a dès lors droit à une Remise.

### **2. Généralités**

Dans le cadre du 'LumiClub', un Client peut parrainer des amis ou des membres de sa famille auprès de Luminus en vue de la conclusion d'un nouveau contrat d'électricité (c'est-à-dire un nouveau numéro EAN), auquel cas tant le Client parrainant que le nouveau Client peuvent obtenir une Remise de Luminus, conformément aux conditions et modalités prévues dans les présentes conditions particulières.

Le LumiClub est exclusivement ouvert aux consommateurs : les professionnels ne peuvent en aucun cas souscrire à cette offre. Un consommateur est toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (article I.1.2° du Code de droit économique).

L'offre LumiClub est valable pour une période de six mois, du 17 août 2021 au 17 février 2022 : ce n'est que pendant cette période que le Parrain peut inviter des amis ou de la famille à devenir Amis du LumiClub.

### **3. Procédure**

Tout client existant peut participer en enregistrant ses nom, numéro de client et adresse électronique [ici](#). Après l'enregistrement, le Client devient un Parrain et reçoit un lien web

unique qu'il peut partager avec des amis et des membres de sa famille qui ne sont pas encore Clients et qui souhaitent recevoir le lien du Parrain.

La famille et les amis peuvent alors utiliser ce lien pour enregistrer leurs données et conclure un contrat d'électricité avec Luminus. Ils deviennent ensuite des Amis au sein du LumiClub.

#### **4. Remise et conditions**

##### 4.1

Le Parrain a droit à une Remise pour chaque Ami qui est devenu Client à la suite de son parrainage, conformément aux conditions et modalités suivantes :

- a) Le Parrain peut parrainer plusieurs Amis et dès lors avoir droit à plusieurs Remises, étant entendu que les Remises cumulées ne pourront jamais dépasser la consommation annuelle totale d'électricité (kWh) et que le Parrain n'aura jamais droit, pour cette (ces) Ristourne(s), à un paiement de la part de Luminus qui dépasse le composant énergie de la facture d'électricité ;
- b) Six mois après le premier parrainage réussi du Parrain (ci-après le "**Contrôle**"), on vérifiera (i) si le Parrain est toujours Client, (ii) combien d'Amis le Parrain a parrainés et (iii) qui parmi ces Amis est encore Client. Sur la base de ces informations, on calculera la Remise à laquelle le Parrain a droit.
- c) La Remise (calculée comme indiqué au point b) sera accordée dans le décompte annuel suivant (après le Contrôle). Si le Parrain a résilié son contrat de fourniture d'énergie avant ce décompte annuel, la Remise sera déduite dans le décompte final.
- d) Lors des deux dates anniversaires suivantes du Contrôle, on vérifiera à nouveau (i) si le Parrain est toujours Client et (iii) qui parmi ces Amis est encore Client. Sur cette base, on calculera la Remise à laquelle le Parrain a droit, celle-ci étant accordée lors du décompte annuel suivant ou, le cas échéant, lors du décompte final (qui a lieu après la date anniversaire du Contrôle).

##### 4.2

L'Ami devenu Client grâce à un Parrain a droit à une Remise conformément aux conditions et modalités suivantes :

- a) L'Ami n'a droit à la Remise que s'il est encore Client après six mois.
- b) La Remise sera déduite dans le décompte annuel suivant après la période de six mois précisée au point 4.2 (a).

Si l'Ami a résilié son contrat de fourniture d'énergie avant ce décompte annuel, la Remise sera déduite dans le décompte final.

- c) La Remise est attribuée une seule fois à l'Ami.

##### 4.3

Luminus se réserve à tout moment le droit de :

- compenser une Remise au moyen de tout montant dû par le Client à Luminus;
- ne pas accorder de Remise si elle constate que le parrainage a été effectué dans une intention frauduleuse;
- si elle a une raison valable de le faire, d'attribuer un avantage, un cadeau ou une remise différents (autres que la Remise).

## **5. Protection de la vie privée**

### 5.1

En tant que responsable du traitement de vos données à caractère personnel, nous traitons toujours vos données à caractère personnel en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de protection de la vie privée. Nous traitons vos données à caractère personnel aux fins et motifs légaux décrits dans notre politique en matière de protection de la vie privée telle qu'elle figure sur notre site internet [www.luminus.be](http://www.luminus.be) sous la rubrique "Disclaimer et vie privée" (ci-après dénommée la "**Politique en matière de protection de la vie privée**").

### 5.2

Pour plus d'informations sur nos délais de conservation des données, le profilage et la cession de vos données à caractère personnel à nos filiales et à des tiers, veuillez consulter notre Politique en matière de protection de la vie privée.

### 5.3

Vous avez le droit de vous opposer à certains traitements mentionnés dans notre Politique en matière de protection de la vie privée (comme, par exemple, l'envoi d'informations à des fins promotionnelles) en envoyant un courriel à notre service commercial [[info@luminus.be](mailto:info@luminus.be)] dans lequel vous précisez le traitement auquel vous souhaitez vous opposer.

### 5.4

Vous avez le droit de consulter, communiquer, rectifier, supprimer (oubli) et céder vos données à caractère personnel, ainsi que le droit d'obtenir la limitation du traitement dans certains cas décrits dans notre Politique en matière de protection de la vie privée. Il suffit à cet effet de prendre contact avec notre service commercial [[info@luminus.be](mailto:info@luminus.be)] en joignant une copie de votre carte d'identité.